

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD3

présenté par

M. Plisson, M. Boudié, rapporteur M. Alexis Bachelay et M. Bouillon

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots : « la transition énergétique », les mots : « l'énergie et au climat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La législation actuelle reconnaît aux régions la compétence d'élaborer, conjointement avec le préfet de région, le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). La compétence « transition énergétique », si elle peut être facilement comprise par les citoyens, n'existe juridiquement pas. Aussi, il convient de substituer ce terme à ceux d'énergie/climat qui renvoie à des compétences plus identifiables.